

Programmes économiques des candidats

HUE : LE SEUL VOTE UTILE A GAUCHE

Yves Dimicoli

Face à Chirac, démagogique en diable pour faire passer des solutions ultra-réactionnaires la question du rapport de forces à gauche, avec le poids du PCF, pour battre la droite est plus cruciale que jamais pour le premier tour de l'élection présidentielle. L'analyse comparative des programmes économiques et sociaux montre à quel point, il faut se garder de gaspiller sa voix si on veut voter à gauche le 21 avril prochain pour battre la droite : le seul vote utile, efficace, c'est le vote Hue.

I- Des hypothèses de croissance suivistes et magiques :

Comme J. Chirac, L. Jospin fonde tout son programme sur l'hypothèse d'une " *croissance moyenne au moins égale à 3% par an* " sur toute la législature.

C'est d'ailleurs là, aussi, l'objectif repris au niveau de l'Union européenne depuis le sommet de Lisbonne, les moyens suggérés pour le réaliser étant la baisse du coût salarial de l'emploi, la flexibilité du travail, la déréglementation des marchés de services (EDF-GDF...), l'unification du marché financier, le développement des fonds de pension et la toute puissance de la BCE.

Cependant, un taux de croissance moyen sur une dizaine d'année ne se décrète pas, surtout quand, comme c'est le cas aujourd'hui, la croissance chute, que le chômage repart sensiblement à la hausse et que les taux d'intérêt, à nouveau, tendent à augmenter.

Mais de cela L. Jospin ne dit mot. Il promet cependant, sur la foi de cette croissance postulée, de faire reculer le nombre de chômeurs de 900.000 en cinq ans ; ce qui, toutes choses égales par ailleurs, laisserait dans les files d'attente plus de 1,1 million de chômeurs officiellement en 2007.



Cet optimisme sur la croissance, c'est la foi du charbonnier dans la capacité des Etats-Unis et de Wall-Street à tirer le monde entier du marasme actuel... alors même, pourtant, que les éléments de reprise dont s'est doté ce pays avec Bush sont acquis contre le reste du monde, Europe comprise...

Pour le candidat communiste, un taux de croissance ne se décrète pas au sommet, mais doit se construire, avec tous les acteurs, en visant une cohérence entre des objectifs sociaux très audacieux, les moyens financiers nécessaires et les pouvoirs pour les mobiliser.

II- La BCE au-dessus de tout, le marché financier de partout

En matière de politique budgétaire L. Jospin ne fait que reprendre très strictement ses engagements de premier ministre pour tenir le Pacte de stabilité. Cela renvoie à un " triangle d'or " dont la base est " *la maîtrise des dépenses publiques et sociales* " avec, ensuite, " *la réduction des déficits* " et " *la poursuite des baisses d'impôts* ".

PRIORITE AU PACTE DE STABILITE

L. Jospin, interrogé sur le chiffrage de ses promesses, a affirmé qu'elles sont " *compatibles avec le Pacte de stabilité européen qui prévoit le retour à l'équilibre des comptes publics à l'horizon de 2004-2005* " (Les Echos 19/03).

Sous l'hypothèse d'une croissance moyenne annuelle de 3% l'an, L. Jospin prévoit de dégager des marges de manœuvre grâce à une évolution des dépenses publiques, nettement inférieure à cette croissance espérée, de 1,5% par an seulement.

Les 3,75 points de PIB ainsi dégagés sur cinq ans pour des mesures nouvelles seraient affectés pour la moitié - et en début de période - à la réduction des déficits publics. Le solde (1,75 point de PIB, soit 26 milliards d'euros) serait affecté, au terme de la législature, à hauteur de 18 milliards d'euros à baisser les impôts et, seulement, de 8 milliards d'euros à des dépenses nouvelles.

L. Jospin propose que les Etats de la zone euro se dotent d'un " véritable

gouvernement économique, agissant en contrepoint de la politique monétaire menée par la Banque Centrale européenne (BCE) ". Ce gouvernement économique " devra favoriser les objectifs de croissance et d'emploi " .

Les mots ont un sens et le choix de l'expression " en contrepoint " confirme que ce " gouvernement économique " agirait seulement en accompagnement de la politique décidée, en toute indépendance, par une BCE dont la priorité, indiscutée, est la lutte contre l'inflation.

L. Jospin propose que l' " euro-groupe " , composé des ministres de l'économie et des finances, " qui pilote la politique économique de la zone euro " soit " consacré, notamment à travers un président élu par ses pairs " .

Il affirme alors que pourra se nouer " comme cela existe aux Etats-Unis, un véritable dialogue entre une banque centrale indépendante et l'instance publique légitime que nous appelons gouvernement économique européen " .

La réalité, cependant, oblige à dire qu'aux Etats-Unis la Réserve fédérale a pour priorité explicite la défense de l'emploi, à contrario de la BCE qui la méconnaît totalement. De plus, elle doit rendre compte aux instances nationales élues, ce qui n'est pas le cas de la BCE.

Clairement donc, L. Jospin entend soutenir et développer l'orientation actuelle de la construction européenne avec un euro utilisé surtout pour attirer les capitaux financiers du monde entier et une BCE chargée, pour cela, de défendre coûte que coûte le taux de profit.

Cette orientation de la construction européenne donne la priorité au développement du marché financier. Elle suppose une soumission des banques à la Bourse, avec un crédit largement utilisé pour financer les exportations de capitaux, les fusions et acquisitions, les placements plus ou moins spéculatifs, tandis que les PME et les projets d'emploi et de formation sont rationnés.

De tout cela, certes, le programme de L. Jospin ne souffle mot : les marchés financiers et les banques ne semblent pas exister.

Pourtant, on ne saurait passer sous silence que, le 16 mars dernier, il a contresigné avec J. Chirac les conclusions du sommet européen de Barcelone.

Celles-ci stipulent notamment qu'il s'agit de " réaliser l'intégration totale

des marchés des valeurs mobilières et des capitaux à risque d'ici 2003 et celle des marchés des services financiers d'ici à 2006 " . Et c'est à ce propos qu'elles précisent que sera demandé au Conseil et au Parlement européen " d'arrêter, le plus tôt possible en 2002, les directives sur (...) les fonds de pension professionnels " .

On peut mesurer, alors, combien, pour ancrer la gauche à gauche, les propositions de Robert Hue s'avèrent utiles lorsqu'elles insistent, par exemple, sur la nécessité d'une mobilisation, dès le terrain, du crédit et des banques pour l'emploi et la formation, avec une baisse sélective des taux d'intérêt et une réorientation de la BCE, sous le contrôle des parlements européens et nationaux.

La priorité à l'emploi ainsi clairement impartie à la politique monétaire européenne marcherait de pair avec une mise en cause du Pacte de stabilité par la relance concertée des dépenses publiques utiles (Education, santé, recherche, logements sociaux...) dans la perspective d'un pacte pour la croissance et l'emploi.

III- Entreprises et services publics : cachez cette privatisation que je ne saurais voir...

Dans son programme, L. Jospin s'engage à proposer " l'adoption d'une directive européenne qui fixera un cadre juridique permettant de consolider, sous la responsabilité des Etats, le rôle des services publics en Europe " .

Cela fait écho aux conclusions du sommet de Barcelone qui ont mandaté la commission de Bruxelles pour " poursuivre son examen en vue de consolider, dans une proposition de directive cadre, les principes relatifs aux services d'intérêt économique général " et de présenter à cet effet un rapport fin 2002.

Mais il faut ajouter que c'est aussi au sommet de Barcelone qu'a été décidé un bond en avant dans la déréglementation des marchés de l'électricité et du gaz. Il s'agit, notamment, précise le texte des conclusions, d'instituer " le libre choix du fournisseur par tous les consommateurs européens autres que les ménages à partir de 2004 pour l'électricité et pour le gaz " . Il est même précisé que " cela représentera au moins 60% de la totalité du marché " . En réalité cela représentera un peu plus de 65% pour l'électricité en France.

Il en résultera nécessairement une concurrence très accrue. La question

d'alliances internationales va se poser donc avec plus de force dans cette guerre économique qui se profile.

Cela va concerner d'autant plus EDF que, jusqu'ici, l'entreprise publique française, tout en disposant des protections nationales liées à son statut de monopole en France, n'a pas hésité à développer des stratégies de conquête très agressives en Europe et dans le monde, comme une vulgaire multinationale privée. Elle a racheté à tour de bras des entreprises privatisées pour accroître la rentabilité financière de ses activités internationales, en conquérant des parts de marché sur les décombres du service public offerts aux usagers dans ces pays.

Aussi, le silence total du programme de L. Jospin sur ces questions est d'autant plus troublant que son principal inspirateur, D. Strauss-Kahn, a plaidé ouvertement pour l'ouverture du capital d'EDF.

Ne confirme-t-il pas, ce faisant, sa résolution à continuer de proclamer son attachement aux services publics sans se soucier du fait que les entreprises qui ont à l'assurer soient ou non à capitaux publics et soient ou non orientées, dans leur gestion, par la rentabilité financière ?

D'ailleurs, dans son programme, L. Jospin proclame sa volonté de « consolider et promouvoir les principes du service public dans le cadre de l'intégration européenne ». Mais il ajoute significativement : « il faudra aussi que nos entreprises publiques nouent des alliances pour assurer leur développement international (...). Nous rechercherons naturellement le consensus des salariés sur les évolutions souhaitables »...naturellement !

En fait, l'idée stricte du service public, coupée de l'entreprise publique, peut parfaitement déboucher sur des concessions au privé, contre l'entreprise publique, et, en réalité, sur la privatisation, avec les conséquences que l'on sait pour le service public lui-même (voir à ce propos les expériences britanniques, californiennes, brésiliennes et espagnoles, mais aussi désormais française avec France-Télécom).

Le service public, coupé de l'entreprise publique, a toujours joué le rôle de correcteur des effets du marché. Il a servi de béquille aux capitaux privés.

Sans doute cela est-il conforme à la visée de société que proclame L. Jospin dans son programme en introduction au chapitre intitulé " une France juste "

quand il affirme : *“ je dis oui à l'économie de marché, je refuse la société de marché ”*.

Mais, en réalité, en procédant ainsi, comme on le voit aujourd'hui, c'est la *“ société de marché ”* que l'on fait progresser de tous les côtés avec ses rejets massifs, sa précarisation généralisée, ses frustrations et sa violence.

Au contraire, il faudrait plus que jamais des entreprises publiques assumant des missions très larges, allant au-delà des missions traditionnelles de service public, particulièrement en matière d'emploi, de formation, de recherche.

Cela est indispensable si on veut aller vers une société nouvelle, où la norme ne serait plus seulement la concurrence ravageuse pour le profit, mais le partage et la coopération pour développer toutes les capacités humaines avec une *“ Sécurité d'emploi et de formation ”* comme en porte la perspective Robert Hue.

On peut mesurer ici aussi l'utilité, pour ancrer la gauche à gauche, des propositions du candidat présenté par le PCF en la matière.

Il s'agit, notamment, de construire un pôle financier public, autour de la CDC-Eulia, pour développer une grande mission nouvelle de service public du crédit et de la monnaie pour l'emploi et la formation.

IV- Une *“ société du travail ”* ?

L. Jospin entend *“ promouvoir une société du travail ”* récusant à juste titre la perspective d'une *“ société d'assistance ”*.

Mais que recouvre cette intention en pratique ?

C'est, d'abord, une série de silences assourdissants.

Lui qui, comme premier ministre, a poussé le plus loin le système de baisse des cotisations sociales patronales, au nom de l'emploi, avec la première loi Aubry sur les 35 heures, puis de la réduction du temps de travail sans aucune condition d'emploi avec la seconde loi Aubry, ne parle pas une seule fois de ce dispositif dans ses propositions.

Bien sur, cela attire l'attention au moment même où son rival de droite affirme haut et fort vouloir pousser encore plus loin ces baisses en en faisant le *“ nec plus ultra ”* du soutien à l'emploi.

Mais le silence du premier ministre

candidat sur ce chapitre ne traduirait-il pas le refus de toute remise en cause de ces baisses de charges sociales patronales dont il a fait porter le montant à plus de 15 milliards d'euros (100 milliards de francs) ?

De même et, sans doute, cela marche de paire, L. Jospin ne dit rien dans ses propositions sur la responsabilité sociale des entreprises par rapport à l'emploi. Le mot *“ licenciements ”* n'est pas même prononcé.

Pourtant il n'aurait pas été hors de propos, face à la droite et au Medef déchainés sur ces questions, de prendre l'engagement de développer les droits des salariés en matière de licenciements économiques afin de faire en sorte que les entreprises cherchent d'autres solutions pour baisser les coûts. C'eût été là s'engager à reprendre l'esprit de l'amendement d'initiative communiste au projet de loi de modernisation sociale que, sur injonction de la droite et du Medef, le Conseil constitutionnel avait annulé. Or les licenciements redoublent.

Certes on trouve dans les propositions de L. Jospin une vague promesse *“ d'avoir avec les partenaires sociaux une négociation, afin de définir les moyens de lutter contre la précarité et de favoriser l'emploi de qualité ”*. Mais cette intention ne débouche pas même sur l'idée d'un *“ bonus-malus ”* par modulation des cotisations sociales patronales comme l'idée en avait été reprise jusque dans les rangs du PS.

De même, le candidat Jospin dit des emplois-jeunes que *« leur pérennité sera assurée »*. Mais le silence est total sur

l'avenir de ceux qui, aujourd'hui, occupent ces emplois précaires et demandent une conversion sécurisée de leur situation.

Le programme Jospin n'a pas un mot non plus sur les minima sociaux et leur nécessaire revalorisation, alors même que, aujourd'hui, cela concerne 3,4 millions de personnes dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté.

Il faut noter tout de suite, d'ailleurs, que nulle part n'est abordée, non plus, la question du Smic et du relèvement nécessaire des salaires. D'ailleurs le terme même de salaire semble prosaïque, alors qu'est mise en avant l'épargne salariale...pour la retraite.

Sur quelles solutions aboutit-on ?

Sans renier la baisse des cotisations sociales patronales, L. Jospin semble cependant accorder sa préférence, désormais, à une autre méthode de baisse du coût salarial de l'emploi, en centrant son propos sur le *“ retour à l'emploi ”* des exclus et des travailleurs âgés, après le *“ retour à l'emploi ”* des chômeurs qu'il a décidé de traiter avec le Pare cher au Medef.

Il est vrai que, du côté du grand patronat, on commençait à hésiter face à des baisses de charges sociales patronales utilisées comme moyen d'inciter les entreprises à créer des emplois ou à passer aux 35 heures, c'est-à-dire, avec l'espoir officiel de contreparties, malgré les contradictions évidentes.

Cela a fait exploser la précarité, les bas salaires et, désormais, le chômage remonte.

Le mouvement social, sous l'impulsion des communistes notamment avec

IMPOT NEGATIF ET BAS SALAIRES

La prime pour l'emploi (PPE) est un crédit d'impôt mis en place en 2001. Elle est accordée par l'Etat aux salariés dont la rémunération se situe entre 0,3 et 1,4 fois le Smic. Elle concerne 8,7 millions de foyers fiscaux et près de 10 millions de personnes dont, environ, 70% ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu. En 2001, le montant moyen de la PPE était de 144 euros (945 francs) pour un coût total de 340 millions d'euros (2,26 milliards de francs).

Actuellement, elle est versée une fois par an, au mois de septembre. Mais elle ferait l'objet, dans l'avenir, de plusieurs versements annuels.

L'idée de ses inspirateurs, très sociaux-libéraux, est de combiner l'extension de la PPE avec la mise en place d'un système de *“ retenue à la source ”* pour le paiement de l'impôt sur le revenu : celui-ci serait alors perçu sous forme d'acomptes chaque mois par l'entreprise où le contribuable est employé.

Si cette retenue à la source est mise en place, comme le suggère le programme de L. Jospin, la PPE pourrait alors apparaître en complément sur la feuille de paye des salariés concernés, au même titre que l'impôt sur le revenu apparaîtrait en déduction...ce qui ferait apparaître le salaire net en hausse.

la loi Hue, commençait à exiger des résultats concrets et la transparence sur ces aides au profit accordées au prix de déséquilibres durables des comptes sociaux.

De plus, le patronat des grands groupes multinationaux s'est généralement passé de ces aides pour réaliser les 35 heures afin de ne pas avoir les mains liées. Et se pose bien plus désormais pour lui le problème de la baisse du coût salarial des emplois qualifiés. Différence, donc, avec les PME –fortement représentées dans l'électorat Chirac- qui demeurent attachés à ces systèmes d'aides et continuent de faire plus appel à de la main d'œuvre moins qualifiée.

Quoi qu'il en soit, la question de la baisse des cotisations sociales patronales, déjà très choquante en soi pour une éthique de gauche, commençait à devenir encombrante et pouvait brouiller l'image électorale du candidat Jospin.

D'où cette idée, importée des Etats-Unis, de l'impôt négatif rebaptisé pour la cause "prime pour l'emploi" (P.P.E.).

Pour L. Jospin la PPE sera un instrument puissant "pour encourager le retour à l'emploi". Les sociaux-libéraux parlent, eux, d'une "incitation au travail" en suggérant que la situation des chômeurs et des Rmistes est choisie par eux et non pas subie.

L. Jospin veut étendre la PPE pour prendre en compte les salariés à temps partiel.

On sait que, pour nombre d'entre eux, des femmes et des jeunes surtout, cette situation est subie et non pas choisie, et elle est souvent assortie de salaires mensuels très faibles et de conditions de travail difficiles. Cela a même donné lieu à l'apparition de "travailleurs pauvres".

Avec la mise en place des 35 heures, et en liaison notamment avec l'intervention des communistes, L. Jospin avait supprimé, pour les nouveaux emplois créés, la scandaleuse exonération de charges sociales patronales que la droite avait mise en place pour favoriser le développement du travail à temps partiel.

La PPE étendue aux emplois à temps partiel, loin donc d'inciter les entreprises à les convertir en emplois à plein temps pour ceux qui le désirent, pourrait viser ainsi à faire mieux tolérer ces situations par celles et ceux qui y sont condamnés grâce à ce crédit d'impôt.

Autrement dit, cette aide, au lieu

d'être accordée aux entreprises sous forme d'allègements de charges sociales, est accordée aux salariés sous forme de prime. Ses initiateurs peuvent alors en «espérer» une meilleure tolérance de la société aux emplois à très bas salaire et à droits amoindris.

Avec un tel dispositif, les entreprises continuent de disposer de main-d'œuvre peu rémunérée, et cela peut aller jusqu'à des jeunes très diplômés, sans n'avoir aucun compte possible à rendre ni aucune obligation morale à respecter... parce qu'elles ne sont plus «aidées».

Par contre, un tel schéma peut rendre moins supportable le refus d'emploi aux yeux de la société. D'autant, nous dit-on que le RMIste pourrait, ce faisant, avoir «mauvaise grâce» à refuser des emplois qui, alors, amélioreraient un peu sa situation financière. Dans ces conditions, bien sûr, il n'est pas question de céder à la revendication, pourtant si légitime, d'une augmentation du RMI censé, de par une différence insuffisante avec les bas salaires mensuels aujourd'hui servis, favoriser le refus d'emploi de ses titulaires.

Ces mesures feraient système avec le PARE et ouvriraient grand la porte au «workfare» à l'anglo-saxonne, avec l'obligation administrative et morale pour les gens hors de l'emploi d'accepter n'importe quelle activité et la possibilité pour les entreprises de multiplier les emplois à bas salaires, y compris pour des postes qualifiés et avec des gens très diplômés.

L'encouragement au retour à l'emploi devenu ainsi incitation au travail pourrait fort bien, alors, se muer en obligation de travailler à n'importe quel prix et en culpabilisation des chômeurs et des exclus.

Est-ce pour ces raisons que l'on ne trouve absolument rien dans les engagements de L. JOSPIN concernant les minima sociaux et leur nécessaire réévaluation ?

Un nouveau dispositif d'aide à "l'employabilité" :

L'inefficacité des aides à l'emploi actuelles, fondées sur la baisse du coût salarial, devient d'autant plus criante que le chômage remonte, tandis que la précarité est devenue dévorante.

Le coût de ces divers dispositifs pour les finances publiques atteint des sommets approchant, au total, 25 milliards d'euros dont 15 pour les seules exonérations de cotisations sociales patronales.

Allocation
d'autonomie de
700 € pour les
18-25 ans

Les jeunes ne doivent plus
être condamnés à la précarité.
Accession des emplois-jeunes
à un emploi stable.

Le 21 avril,
le vote Robert Hue

L. Jospin et L. Jospin 1997-1998 Paris - Tél. : 01 42 96 11 00 - www.roberthue.com

Les CES, CEC, CIE et même les emplois-jeunes, ne permettent pas à leurs titulaires de s'arracher, en général, à leur condition précaire avec la perspective, dès la sortie du dispositif, d'un retour au chômage. Cela tient notamment à l'impossibilité de fait pour tous ces gens d'accéder à des formations longues correctement rémunérées.

Face à cela, L. JOSPIN propose de mettre en place «un nouveau contrat de retour à l'emploi combinant la formation, l'emploi et l'accompagnement».

Ce CRE serait mis en œuvre dans le secteur non marchand, mais également dans l'économie marchande. Il se substituerait à tous les dispositifs existants (CES, CIE...), à l'exception des emplois-jeunes «dont la pérennité sera assurée».

Ce nouveau contrat s'adresserait particulièrement aux chômeurs de plus de 50 ans restant exclus du marché du travail au terme des «parcours d'insertion» prévus par le PARE : 200 000 «contrats de retour au travail» leur seraient affectés.

Ainsi, après les «emplois-jeunes», on aurait, en quelque sorte, des «emplois-vieux» dont bénéficieraient aussi les employeurs du secteur marchand.

L'idée n'est pas à rejeter a priori, car la France est, en Europe, l'un des pays où le taux d'emploi des plus de 50 ans est la plus faible, tandis que le «taux de dépendance» (inactifs/actifs) est appelé à s'élever avec le vieillissement.

Cela renvoie, fondamentalement, aux pratiques de gestion des entreprises qui, pour la rentabilité financière, gonflent le chômage des salariés les plus

jeunes et des salariés les plus âgés (notamment avec les pré-retraites) pour baisser le coût du travail par emploi et supporter le moins possible de dépenses de formation.

Que l'on cherche alors, dans un dispositif unique, à permettre à ceux de ces gens qui le désirent de se réinsérer dans une activité professionnelle en prenant appui sur des formations longues choisies, avec des accompagnements de qualité, n'est pas hors de propos.

Mais tout le problème est alors de savoir ce que l'on vise vraiment.

Ce peut être de faire bénéficier pleinement tous ces gens d'un véritable «nouveau départ». Mais ce peut être aussi, en réalité, de chercher à assurer leur «employabilité» immédiate dans les entreprises avides de bas coûts salariaux, tout en faisant faire des économies de dépenses de solidarité et d'aides à l'emploi à l'Etat.

Le premier terme de cette alternative signifie qu'il faut accepter de dépenser beaucoup en formation et en accompagnement, mais aussi en validation des acquis, tout en permettant le libre choix de sa situation par les individus concernés. Cela signifie donc qu'il faut pouvoir aussi leur garantir un revenu décent et un temps de formation de niveau respectable et que les emplois offerts reconnaissent, jusque dans les salaires, les compétences acquises.

Disons-le, cette option, qui pourrait s'inscrire dans une visée de Sécurité d'emploi et de formation, serait bien compromise dans le cadre de la politique économique retenue pour l'heure par L. JOSPIN où prédomine le rationnement des moyens de financement, sous tutelle des marchés financiers, et la recherche de baisse du coût salarial de l'emploi.

Et dans quelle mesure, aussi, la mise en œuvre de ces 200.000 «emplois-jeunes», dans ce cadre déresponsabilisant pour les entreprises, ne risque-t-elle pas de se faire par un redéploiement de moyens qui mettrait en cause le développement nécessaire d'autres missions d'insertion des exclus, notamment le programme TRACE pour les jeunes dont L. Jospin ne dit pas un mot dans ses propositions.

Il est remarquable d'ailleurs que, dans son programme, le Premier ministre candidat ne fasse aucune allusion aux décisions sur l'emploi du

Sommet européen de Luxembourg de novembre 1997. Celles-ci, dans les faits, n'ont jamais donné lieu à un engagement chiffré et contrôlable d'emplois et de formations, car les moyens financiers n'étaient pas au rendez-vous.

Par contre, il propose " la mise en place d'un contrat de travail européen définissant des garanties minimales ". Que peuvent être ces minima avec une BCE défendant le taux de profit, des entreprises déresponsabilisées obsédées par la baisse du coût du travail, et un marché financier unique triomphant ?

La formation tout au long de la vie :

L. Jospin en parle. J. Chirac aussi. On retrouve l'expression dans les travaux du Medef (1), et même dans les déclarations d'intention des sommets européens depuis celui de Lisbonne.

En fait, l'ambition est dans l'air du temps. Elle répond à des exigences très fortes de la Révolution informationnelle et à des attentes puissantes de la société salariale.

Elle exprime aussi une inquiétude forte du grand patronat dont la gestion, pour la rentabilité financière, a fini par développer une insuffisance criante des qualifications sur laquelle vient désormais rapidement buter toute reprise de croissance. Cette situation de pénurie chronique de main d'œuvre qualifiée est appelée à devenir encore plus aiguë avec les départs massifs en retraite lors des dix prochaines années : le besoin de recrutement sera de l'ordre de 3 millions de personnes auquel n'arriverait pas à répondre à lui seul le flux de sorties des jeunes du système éducatif (750 000 par an). D'où la crainte d'une remontée du coût salarial de l'emploi qualifié qui amène le patronat à essayer de puiser dans " l'armée de réserve " des chômeurs, comme dans le stock des femmes non-employées, voire de faire un nouvel appel sélectif à l'immigration de travailleurs qualifiés. Cependant la question finit par se poser aussi d'accroître l'effort de formation continue. Mais alors qui paye ?

L. Jospin entend faire de la formation tout au long de la vie " l'un des objectifs majeurs du quinquennat ". Il s'agit, assure-t-il, de " construire un nouveau droit social, une nouvelle sécurité collective pour les salariés ".

Les termes sont choisis. Ils font écho à la proposition des communistes de construire un système " de Sécurité d'emploi et de formation ". Ils font écho



aussi à la revendication d'une " sécurité sociale professionnelle " portée par la CGT.

L. Jospin affirme que son projet est de " donner à tous la garantie personnelle de pouvoir (valoriser le talent de chacun en faisant évoluer ses qualifications) tout au long de leur vie active ".

Pour cela, il propose " que chaque salarié soit doté d'un compte-formation ". Celui-ci " comme un compte-épargne (...) comportera des droits à la formation qui pourront être utilisés tout au long d'une carrière professionnelle, y compris en cas de chômage ".

On notera la grande proximité d'intention avec Jacques Chirac qui, lui, propose " un compte d'épargne-formation ".

On retrouve la même notion chez le Medef qui propose " un compte épargne-formation (...) ayant pour objet de permettre (à tout salarié) d'accumuler du temps rémunéré pour suivre des actions de formation décidées "1. Une raison de plus, sans doute, qui permet à E. A. Seillière de se féliciter que les idées du Medef aient été longuement reprises par les candidats de tête.

Pour L. Jospin ce compte " comportera des droits à la formation qui pourront être utilisés tout au long d'une carrière professionnelle, y compris en cas de chômage ". Il devra " financer à la fois un revenu pendant la formation et le coût de cette formation ", impliquant, notamment l'Etat et les régions, ainsi que " les partenaires sociaux ".

Cette option sera discutée dans " une Conférence économique et sociale nationale " prolongée dans les régions.

Il est frappant de noter que L. Jospin, pas plus que J. Chirac, ne fait écho à la

revendication avancée par la CGT " *d'un droit à se former sur son temps de travail* ".

Mais l'idée elle-même de " compte-épargne " ne confirme-t-elle pas que le salarié aura à accumuler des droits, à partir d'une dotation initiale éventuellement, pour pouvoir les consommer de façon différée après capitalisation ?

Mais que faudra-t-il épargner ? La presse économique relève unanimement que ce serait à partir des jours de congés non-utilisés. C'est ainsi que Les Echos (27/03) titrent : " *Jacques Chirac et Lionel Jospin veulent inciter les salariés à se former durant leurs congés* ". La Tribune (26/03), quant à elle, rapporte ce propos de L. Jospin : " *une part prise sur les congés des salariés permettra de financer cette formation* ".

Autrement dit le salarié aurait à prendre sa part du financement de sa propre formation continue en renonçant à utiliser des jours de congés payés à se reposer, particulièrement ceux dégagés par la réduction du temps de travail.

Nous retrouvons là, sans que ce soit dit, quelque chose qui rappelle le " *co-investissement* " cher au Medef et repris par J. Chirac de façon plus ouverte.

A noter qu'un tel schéma a été repoussé par les syndicats de salariés, à l'exception de la CFTD, lors des négociations avec le Medef sur le chantier " formation " de sa refondation sociale.

Par contre, rien de neuf dans les propositions de L. Jospin sur une implication mutualisée plus importante des entreprises et des banques dans le financement de la formation continue. En réalité, les entreprises encore plus déresponsabilisées par la poursuite de la politique de baisse du coût salarial de l'emploi et aiguillonnées par les marchés financiers, accentueraient les gâchis de formation et de fonds de formation dans les suppressions d'emploi, la précarisation et la multiplication des formations d'adaptation au détriment des formations de promotion de soi-même.

Un avant-goût ne nous a-t-il pas été donné avec le PARE qui s'est accompagné, avec la suppression de l'allocation formation-reclassement (AFR), d'un raccourcissement grave du temps des formations accessibles pour nombre de chômeurs ?

Et, au total, que la contradiction est grande entre l'ambition d'ouvrir à chacune et chacun le droit à la formation tout au long de la vie avec un revenu sécurisé et prétendre viser, comme pro-

jet de société, le " plein emploi ", c'est-à-dire essentiellement le maintien d'un taux de chômage (5 à 6%, soit plus d'un million de chômeurs officiellement recensés). Cette perspective même laisse supposer qu'il n'est pas question de toucher au pouvoir formidable des patrons de rejeter dans le chômage des centaines de milliers de personnes et de les y maintenir. Mais garder un " volant de chômeurs " avec la Révolution informationnelle c'est se préparer des problèmes massifs de précarité, de qualifications, d'inégalité d'accès à la culture sources de bien des violences.

C'est dans une perspective bien plus audacieuse qu'a choisi de se situer Robert Hue avec l'idée de " Sécurité d'emploi et de formation ".

Cette réforme fondamentale qui permettrait l'avènement d'une société de mobilité choisie dans la sécurité irait donc au-delà du " *retour au plein emploi* " promis par L. Jospin, c'est-à-dire le maintien de la menace du chômage sur les salariés. Loin de miner la protection sociale, elle serait plus importante encore que celle qui a conduit à la conquête d'une Sécurité Sociale.

Ce projet ne renvoie pas à une solution hors des luttes concrètes en cours, ni à un principe " prêt à porter ". Le candidat présenté par le PCF l'exprime en proposant que soient pris deux grands types de décisions.

C'est, d'abord, le lancement d'un plan d'urgence pour améliorer et sécuriser les revenus de ceux qui n'ont que leur force de travail pour vivre.

C'est aussi, pour commencer à " *éradiquer le chômage, éliminer la précarité* ", la perspective de sept lois-cadres.

L'ensemble, construit progressivement avec les acteurs de terrain et les élus à tous les niveaux, serait amorcé par des conférences régionales pour l'emploi, la formation, les salaires et la modernisation se concluant fin 2002 par une conférence nationale mandant les partenaires sociaux et sollicitant le Parlement.

V- Revenus et fiscalité : salariés ou financiers, il faut choisir

Salariés et politiques salariales ne sont pas abordées par L. Jospin. Au silence sur les minima sociaux répond ainsi le silence sur le Smic et ses multiples vitesses avec les 35 heures.

Une part importante est accordée, par contre, à la fiscalité avec le souci évident de ne traiter que la fiscalité des revenus des personnes physiques et de n'envisager celle-ci que sous la double optique de la redistribution et de l'incitation au " *retour à l'emploi* ".

Singulièrement le programme de L. Jospin commence par un impôt local, la taxe d'habitation, si injuste il est vrai. Sa " *réduction de moitié* " est annoncée comme devant concourir à " *alléger encore la fiscalité sur les bas revenus* ". Cependant les propositions de L. Jospin laissent clairement entendre que toutes les catégories de contribuables bénéficieraient de cet allègement, des plus démunis aux plus nantis.

Surtout, rien n'est dit sur la façon dont la perte de recette engendrée pour les collectivités territoriales serait compensée.

Bien évidemment, la baisse de la taxe d'habitation serait une mesure indiscutablement positive si elle s'accompagnait de la promotion d'un nouveau type de recettes pour les collectivités territoriales

C'est notamment pour cette raison que R. Hue propose l'extension aux actifs financiers des entreprises et des banques des bases de cet autre impôt local qu'est la taxe professionnelle.

La baisse promise de la Taxe d'habitation s'inscrit chez L. Jospin dans la recherche, avec la PPE, d'un dispositif de correction à la marge de l'effet des politiques de bas salaires des entreprises, dans le but, semble-t-il, de les rendre plus tolérables par le corps social. Mais cela ne revient-il pas alors à les encourager ?

L. Jospin, c'est nouveau, envisage d'augmenter la fiscalité de l'épargne financière des ménages (hausse du prélèvement libérateur sur les intérêts et de l'imposition des plus-values). Mais il prend simultanément l'engagement d'en affecter le produit " euro pour euro " à une " *baisse immédiate des taux de l'impôt sur le revenu* ", suggérant ainsi, que tous les contribuables à l'impôt sur le revenu, des plus nantis aux plus modestes, en bénéficieraient.

Bien sûr, une telle disposition ne concernerait pas des millions de gens ne pouvant payer l'impôt sur le revenu. Eux seraient concernés par le PPE ... s'ils sont dans l'emploi.

On demeure pensif, alors, lorsqu'on apprend que le Premier ministre-candidat se propose de " *demander au gouvernement de réfléchir à une réforme d'ensemble de l'imposition du revenu* "

permettant notamment d'en alléger le poids". Surtout, lorsque l'on rapproche cette perspective de celle du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu avec la PPE.

Il est significatif, aussi, de constater que rien n'est dit à propos de l'impôt de solidarité sur les fortunes. De même que de grands classiques sont épargnés, comme le scandaleux "avoir fiscal" dont la suppression pourrait rapporter plus de 4 milliards d'euros.

Surtout, le silence est lourd dans le programme de L. Jospin s'agissant de la fiscalité des entreprises.

Il n'est proposé, à cet égard, que de chercher une harmonisation des assiettes au plan européen et d'appliquer "un taux minimum, première étape vers un impôt européen".

Mais avec la promotion maintenue du marché boursier et l'encouragement à l'abaissement des coûts salariaux, il y a peu à perdre à parier que le minimum en question soit "minimorum", d'autant que la City veille.

Tout autres sont les propositions de Robert Hue en matière d'impôt sur les sociétés : il serait accru pour les bénéfices provenant d'activités et d'opérations financières ou spéculatives ; il serait allégé pour ceux provenant d'activités productives, dans la mesure où elles sont créatrices d'emplois et de qualification. Et, sur la base de cette modulation, serait recherchée une harmonisation européenne qui ferait écho, alors, de manière cohérente, à la visée d'une politique de baisse sélective des taux d'intérêt initiée par la BCE.

L'un des points les plus préoccupants des propositions du candidat Jospin concerne les retraites.

Au sommet européen de Barcelone, en effet, le Premier ministre-candidat et le Président de la République-candidat

ont co-signé une déclaration stipulant : "il faudrait chercher d'ici à 2010 à augmenter progressivement d'environ cinq ans l'âge moyen effectif auquel cesse, dans l'Union européenne, l'activité professionnelle".

Bref, l'âge du départ à la retraite à 60 ans pourrait ne devenir qu'un principe de droit virtuel.

L. Jospin n'en parle pas dans ses engagements de campagne – ce qui fait désordre – mais il assure vouloir donner à chacun "dans le cadre du droit à la retraite à 60 ans la liberté de l'âge de la cessation d'activité qui peut être progressive".

Certes, en finir avec la retraite-couperet répond à une attente grandissante, tandis que 875 000 personnes usées enragent que le gouvernement Jospin n'ait pas accepté la proposition des députés communistes de permettre le départ en retraite à taux plein des gens ayant cotisé quarante annuités, quel que soit leur âge.

Mais que peut signifier l'intention proclamée par L. Jospin si, d'un autre côté, avec la précarisation croissante des parcours, notamment pour les jeunes, entrant plus tard dans la vie active, les femmes et les salariés de plus de 50 ans, leurs allers-retours multipliés entre chômage et emploi insuffisamment rémunérés, la nécessité de cotiser au-delà de 60 ans progresse ?

Ne risque-t-on pas alors d'utiliser l'aspiration progressiste à une retraite progressive pour des solutions réactionnaires augmentant, en fait, au-delà du droit, l'âge effectif du départ en retraite ?

Surtout, ce qui trouble dans les propositions de L. Jospin concerne le financement des retraites.

Le Premier ministre-candidat affirme son intention de "garantir les retraites par répartition". L'intention est rassu-

rante face à un J. Chirac qui n'hésite pas à proclamer son projet de "fonds de pension à la française".

Cependant, L. Jospin annonce que "l'épargne salariale" devra être développée pour servir au financement du système des retraites – Et dans son livre d'entretiens avec A. Duhamel, il précise : "Et les fonds d'épargne salariale auront vocation à s'engager sur les marchés de capitaux" et devront contribuer à l'émergence "d'un "troisième étage" du système" (2).

En réalité, donc, il s'agirait d'introduire les mécanismes de la capitalisation, à partir des entreprises et de l'épargne salariale, dans le système par répartition. Cela ne ferait, en fait, qu'accentuer les contradictions qui le minent, au lieu de les dépasser.

Tout ceci marche de pair avec un appel de L. Jospin à l'effort sur la durée et le montant des cotisations qui peut laisser perplexe bien des gens de gauche.

En réalité, le refus de conduire une réforme fondamentale du financement de la protection sociale, comme le proposent les communistes, conduit L. Jospin, semble-t-il, à vouloir se fondre dans un consensus "euroblairiste".

C'est dire l'importance du vote pour R. Hue au premier tour car il propose d'engager des mesures conservatoires immédiates et une réforme structurelle du financement de la protection sociale, simultanément à la nécessaire revalorisation des retraites (voir le débat sur les retraites).

1 Medef : projet d'accord national interprofessionnel relatif à l'accès des salariés à la formation professionnelle continue – (25/09/01) p.7.

2 L. Jospin : "Le temps de répondre" - Stock-2002 – p.252 et 253.

J. Chirac : la droite sera toujours la droite

La politique de J. Chirac en matière d'emploi s'énonce très simplement : baisser encore et toujours plus les charges sociales patronales. Cette antienne de la droite qui répond aux attentes d'une large partie du patronat et de la base électorale poujadiste du président candidat, J. Chirac entend bien la cibler sur les emplois à bas

salaires : "la baisse des charges en faveur des salaires à revenus modestes sera une grande priorité de la politique de l'emploi pour les cinq ans qui viennent"

Ce soutien classique aux profits et à leur placement sur le marché financier ruine le système de protection sociale.

J. Chirac ne s'en plaint pas, lui qui se

prononce pour la création de "Fonds de pension à la française".

Surtout, surfant sur l'aspiration profonde de la société à une sécurité d'emploi et formation, il avance l'idée de créer une "assurance-emploi", histoire de faire se résigner au chômage et à la précarité tout en ouvrant un nouveau terrain d'exploitation pour les

compagnies d'assurances privées.

D'ailleurs, la privatisation est l'un des pivots de la politique préconisée par J. Chirac.

J. Chirac accorde aussi beaucoup de place, dans son discours, à la formation qu'ils envisage, lui aussi, "tout au long de la vie". Mais il s'agit, clairement, dans son cas d'assurer l' "employabilité" à la Tony Blair.

Il propose, pour cela, un compte "personnel d'épargne-formation" alimenté d'abord par le salarié, ainsi "responsabilisé," et aussi par l'entreprise. L'Etat abonderait les seuls comptes de ceux qui sont sortis prématurément du système scolaire.

Nous retrouvons la, sans aucune dissimulation, le schéma du "coinvestissement" cher au Medef.

J. Chirac rêve de mettre profondément en cause le chantier ouvert par les 35 heures. Soulignant de façon démagogique les contradictions de la politique gouvernementale sur ce dossier, il en propose "l'assouplissement" à partir de deux principes dont la mise en oeuvre fusillerait en réalité le dispositif de RTT :

- Ceux qui peuvent et veulent travailler plus doivent pouvoir le faire au



nom de la "liberté des salariés".

- La diversité des "réalités économiques" des entreprises et, surtout, la réalité des exigences de rentabilité financière.

L'entreprise et la liberté d'entreprendre constituent un autre grand pivot des propositions de J. Chirac, lequel entend, en réalité, consolider la dictature de la rentabilité financière, des actionnaires et de la Bourse sur les entreprises.

Et que vaut alors son "plan de mobilisation générale pour les innovations"

avec l'objectif de 3% du Pib en dix ans pour les dépenses de recherche et développement ?

Sur le front de la politique économique, malgré quelques coups de menton prétendant faire oublier son acceptation confirmée à Barcelone des orientations, de "l'indépendance" de la Bce et du pacte de stabilité, c'est en fait l'obsession de la baisse des impôts pour les plus riches qu'il entend faire prévaloir au prix de coupes sombres dans la dépense publique sociale. ■

ABONNEMENT

• FRANCE	1 an : 50 € (328 F)	2 ans : 95 € (623,15 F)
• TARIF ETUDIANT	1 an : 43 € (282,05 F)	2 ans : 84 € (551 F)
• ETRANGER	1 an : 74 € (485,40 F) (frais de port par voie maritime inclus)	

Nom : Prénom :

Entreprise ou organisation :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Tél :

Abonnement à partir du n° pris à envoyer

Règlement espèce chèque postal ou bancaire

sur facturation (pour un organisme)

Economie et Politique - 2, place du Colonel Fabien - 75019 Paris
Tél : 01.40.40.13.47 - Fax : 01.40.40.13.95 - E-mail : ecopo@club-internet.fr